

Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale « Parole aux jeunes ! »



Paix
cohésion sociale
dialogue interculturel
participation
droits de l'homme
citoyenneté démocratique
recherche

**Version
grand public**



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



INTRODUCTION

— Cette Charte a été élaborée par le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe 🇪🇺 qui fait partie du Conseil de l'Europe 🇪🇺. Elle a été conçue avec les jeunes eux-mêmes, en collaboration avec la Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe.

— La Charte énonce les grands principes, idées et actions concernant la participation des jeunes 🇪🇺. En tant que document officiel elle est cependant rédigée sous une forme qui ne la rend pas toujours très lisible. C'est pourquoi le Congrès a décidé de publier "*Parole aux jeunes!*" afin de faciliter la compréhension de la Charte.

— Notre souhait est que cette version permette aux jeunes, aux collectivités locales et régionales 🇪🇺 et à toute personne agissant dans ce domaine de mieux appliquer la Charte. Cependant, le présent document vise à expliquer la Charte, non à la remplacer.

PRÉAMBULE

— Les jeunes ont le droit de faire connaître leur point de vue avant que soient prises des décisions les concernant au niveau local et régional et il faudrait leur en donner l'occasion. Il faudrait aussi les encourager à participer à toutes sortes d'activités et leur faire de la place pour cela. Ce droit n'est rien en effet si les jeunes n'ont pas l'opportunité, le soutien et la connaissance pour le faire valoir. La Charte précise donc ce que devraient faire les collectivités locales et régionales 🇪🇺 pour aider les jeunes. Par ce moyen, les jeunes acquerront les connaissances et l'expérience qui leur permettront de faire valoir leurs droits et de profiter au maximum de toutes les opportunités. Voilà ce qu'est la participation et elle est l'un des fondements de notre société démocratique 🇪🇺.

— Permettre aux jeunes d'être actifs au sein de leur communauté ne signifie pas seulement leur donner la parole maintenant. C'est aussi les aider à faire l'expérience de la participation à la vie de la société et d'en relever les défis. Pour que les jeunes puissent s'investir concrètement, leur engagement ne suffit pas, il faut aussi celui des collectivités locales et régionales, qui sont les autorités les plus proches des jeunes.

— Toute action visant à promouvoir la participation des jeunes doit prendre en compte la diversité de leurs besoins, situations, rêves et aspirations... sans oublier leur plaisir !



LES PRINCIPES DE LA CHARTE

- La participation des jeunes aux affaires locales et régionales est au coeur de toute action entreprise pour encourager la participation en général.
- Les collectivités locales et régionales devraient s'assurer que tous les domaines (*voir Titre I*) dans lesquels les jeunes jouent un rôle prennent en compte leurs besoins et points de vue. Il faut donc instaurer un processus de coopération et de consultation.
- Les principes et les formes de participation décrits dans la charte s'appliquent à tous les jeunes, notamment à ceux venant d'horizons différents.



Lexique

Congrès = Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, organe consultatif représentant les collectivités locales et régionales

Conseil de l'Europe = Organisation européenne fondée en 1949, dont le but est de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et la démocratie et de réaliser une union plus étroite entre ses 46 pays membres

Participation des jeunes = Le fait, pour les jeunes, de jouer un rôle dans le processus de prise des décisions

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Préambule = Déclaration introductive

Société démocratique = Le fait, pour un gouvernement, d'être élu par le peuple

Principes = Valeurs et idées fondamentales

Coopération = Le fait, pour des personnes, de travailler ensemble

Consultation = Le fait de demander leur avis aux gens





Chapitre 1

Les domaines dans lesquels impliquer les jeunes

1. SPORT, LOISIRS ET PARTICIPATION À LA VIE DE LA COLLECTIVITÉ

■ Les activités et manifestations de loisirs, sportives, culturelles organisées par les groupes de jeunes et autres clubs et organisations de jeunesse jouent un rôle essentiel dans la vie des jeunes. De nombreuses communautés n'offrent pas aux jeunes des activités suffisamment attrayantes ou stimulantes qui leur apprendraient non seulement à organiser des manifestations, à travailler en équipe et à en savoir davantage sur la communauté dans laquelle ils vivent, mais aussi à se construire et à prendre confiance.

■ Les collectivités locales et régionales  devraient encourager les jeunes à participer à des clubs et groupes de jeunes, à en créer et à les diriger. Elles peuvent le faire en leur apportant un soutien financier et des équipements  pour l'organisation d'activités au sein de la communauté locale : rencontres sportives, représentations théâtrales, concerts, excursions, etc.



Exemple

■ Sébastien et ses amis aiment jouer au football mais, il y a peu de temps encore, ils ne faisaient que jouer entre eux. Cependant, ils voulaient améliorer leur jeu et avaient le sentiment que, pour y parvenir, il leur fallait jouer régulièrement au sein d'une vraie ligue. Ils ont décidé de créer leur propre équipe mais ils ne savaient pas exactement quelle était la marche à suivre et n'avaient pas assez d'argent pour payer tous les frais. Ils ont contacté les autorités locales et après avoir expliqué leur projet, ils ont obtenu une subvention qui les a aidés à créer et à gérer leur propre équipe de football. Les autorités locales les ont mis également en relation avec les responsables locaux du football. A présent, leur équipe fait partie de la ligue de football junior locale et chaque week-end, ils jouent contre des équipes de toute la région. Sébastien remarque que les membres de son équipe font preuve d'une cohésion et d'un dynamisme remarquables non seulement parce qu'ils aiment le football mais aussi parce que ce sont eux qui ont imaginé et formé cette équipe dont l'existence a pu se concrétiser grâce à l'aide des autorités locales.



Faits

Nom: Sébastien
Age: 15
Centres d'intérêts:
sport et musique



Lexique

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Equipements = Endroits et locaux où les jeunes peuvent avoir des activités et se retrouver

Cohésion = Le fait d'être soudés les uns aux autres



2. TRAVAIL ET EMPLOI

Les jeunes sans emploi ont parfois la vie dure par manque d'argent ou parce qu'ils se sentent isolés et exclus de la société. De ce fait, les activités et groupes de jeunes les intéressent moins ou leur paraissent moins accessibles.

Les collectivités locales et régionales devraient, en collaboration avec les jeunes, prendre des mesures pour les aider à trouver un emploi et réduire le chômage. Cela pourrait se faire par exemple en créant des centres d'emploi qui préparent les jeunes au monde professionnel et les assistent dans la recherche d'emploi. Le cas échéant, les jeunes pourraient bénéficier d'une aide à la création de leur propre entreprise.



Faits

Nom: Maria

Age: 21 ans

Centres d'intérêts:
mode et voyages



Exemple

Depuis toute petite, Maria rêve de devenir coiffeuse. Depuis longtemps également, elle souhaite posséder quelque chose qui soit bien à elle, ce que monter sa propre entreprise et la diriger elle-même lui permettrait de réaliser. Une fois son diplôme de fin de scolarité en poche, elle a essayé de trouver un emploi de coiffeuse, mais sans succès. Elle a donc envisagé d'ouvrir son propre salon de coiffure puisque tel était son rêve. Elle a demandé de l'aide aux pouvoirs locaux, qui l'ont conseillée sur les formations relatives à la création d'entreprise (une initiative heureuse pour tous les jeunes désireux de devenir patrons). Elle a effectué la formation et a acquis suffisamment de connaissances et de confiance en elle pour ouvrir son propre salon. Elle a maintenant réalisé ses deux rêves, travailler comme coiffeuse et diriger sa propre entreprise.



Lexique

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national



3. LOGEMENT ET LIEU DE VIE

Les jeunes qui désirent acquérir un logement devraient pouvoir le faire à un prix abordable et sans que la qualité soit sacrifiée. Dans ce but, les collectivités locales et régionales devraient offrir aux jeunes qui veulent acheter ou louer un logement un service d'information, de financement et de conseil.

Les collectivités locales et régionales devraient également tenir compte de l'avis des jeunes et groupes de jeunesse dans leurs décisions concernant les travaux publics dans les villes et les grands centres urbains, surtout en cas de construction ou de rénovation de logements. Il y aurait ainsi davantage d'équipements pour les jeunes : terrains de sport, parcs, aires de jeux et lieux de rencontres. Elles devraient aussi encourager activement les jeunes et leurs organisations à prendre part aux décisions et aux projets visant à protéger et à améliorer leur environnement.

Exemple

Alexander souhaite vivre dans son propre appartement mais ne sait pas quel type de logementC lui conviendrait le mieux, et ne connaît d'ailleurs pas toutes les possibilités dans ce domaine, en tant que locataire. Etant donné que, comme la plupart de ses amis, il habite encore chez ses parents, il décide de se rendre auprès de ses pouvoirs locaux pour leur demander conseil. Les informations et conseils qu'il obtient lui permettent de trouver la location qui lui convient. Il apprend qu'il a droit à des allocations de logement, ce qui le rassure car le loyer est élevé par rapport à son salaire. Jusqu'à présent, il ne se doutait pas qu'il avait droit à des prestations...



Lexique

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Equipements = Endroits et locaux où les jeunes peuvent avoir des activités et se retrouver

Logement = Endroit où l'on vit ou séjourne

Locataire = Personne qui loue un logement



Faits

Nom: Alexander
Age: 20 ans
Centres d'intérêt: automobiles et ordinateurs





4. TRANSPORT

Des transports bon marché, accessibles et sûrs sont essentiels pour les jeunes qui souhaitent s'investir dans leur communauté locale. Il est difficile de se rendre dans un club ou d'aller pratiquer des activités récréatives ou sportives lorsque les transports publics sont trop chers ou les horaires inadéquats ou en l'absence totale de transport, surtout en zone rurale. Beaucoup de jeunes sont exclus de ces activités à cause de cela.

Les collectivités locales et régionales devraient améliorer ce service et faire en sorte de répondre aux besoins des jeunes, avec leur co-opération.

Exemple

Rébecca a toujours aimé chanter. Avec une vingtaine d'amis, elle a décidé de former une chorale il y a six mois environ. Au début, ils passaient le plus clair de leur temps à s'exercer et à se produire dans leur quartier. Cependant, ils ont commencé à recevoir beaucoup d'invitations pour se produire à l'occasion de manifestations et de concerts organisés dans toute la ville et même au-delà. Comme la chorale est constituée depuis peu et que la plupart des invitations émanent d'associations caritatives, les membres de la chorale ne sont pas rémunérés. En conséquence, la chorale est obligée de répondre négativement à certaines demandes car Rébecca et ses amis n'ont pas les moyens de se rendre à ces manifestations par les transports publics. Rébecca craignait que certains membres de la chorale n'abandonnent, entraînant la dissolution du groupe, s'il leur fallait continuer à refuser les invitations. Elle s'est adressée aux autorités locales, et plus précisément au responsable des questions de jeunesse, pour obtenir de l'aide. Lorsqu'il a été informé de la situation, le responsable a pris contact avec le service des transports publics et négocié un tarif de groupe spécial pour les membres de la chorale lorsqu'ils se rendent à des manifestations/concerts dans la ville en transports publics. Pour soutenir les activités des groupes de jeunes dans la ville, les autorités locales envisagent d'étendre ce système qui a si bien aidé la chorale à poursuivre ses activités.



Faits

Nom: Rébecca
Age: 19 ans
Centres d'intérêt :
aerobic et animaux



Lexique

Transports publics = Moyens de transport qui peuvent être empruntés par tous (exemples : train, bus)

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Coopération = Le fait, pour des personnes, de travailler ensemble

Caritative = Qui fonctionne dans l'intérêt des autres, en dehors de sa propre famille



5. ENSEIGNEMENT ET ÉCOLE

Les jeunes vont à l'école pour apprendre. Ils passent une grande partie de leur temps à étudier et préparer leurs examens. L'école est en effet un lieu où les jeunes se forgent une idée du monde qui les entoure et apprennent à y occuper leur place. C'est donc là qu'il faudrait leur enseigner la démocratie et là aussi qu'il devraient en faire l'expérience directe.

Les collectivités locales et régionales devraient veiller à ce que les élèves et les enseignants mènent des consultations sur la gestion de leur établissement. Les élèves devraient aussi avoir le droit, la possibilité et les moyens financiers de créer leurs propres associations d'élèves. Les enseignants et l'administration de l'école devraient reconnaître le rôle vital des associations d'élèves et permettre leur participation à la gestion de l'école.

Exemple

Nina et ses amis ont toujours pensé que leur école pouvait être beaucoup mieux gérée, ce qui, d'une certaine manière, la rendrait beaucoup plus agréable et conviviale pour tous les élèves. Il y a peu de temps encore, il n'y avait pas de conseil scolaire permettant aux élèves de donner leur point de vue ou de participer au fonctionnement de l'école. Nina et ses amis ont pris contact avec les responsables politiques locaux. Ils leur ont expliqué que bien qu'ils passent beaucoup de temps à l'école, ils ne sont pas encouragés à participer au fonctionnement de l'établissement. Ils leur ont dit aussi que si les élèves étaient davantage consultés sur la gestion de leur établissement, ils s'intéresseraient probablement davantage à d'autres activités de la communauté locale et seraient plus motivés pour y participer. En conséquence, les autorités locales ont décidé de soutenir la création d'un conseil d'élèves en apportant une aide financière et en mettant un lieu de réunion à la disposition des élèves. Les responsables politiques qui s'occupent également de la gestion des établissements scolaires locaux sont convenus de prendre en considération les idées et propositions du conseil d'élèves. Nina, en tant que présidente de ce conseil, et ses camarades ont décidé que leur première action serait de consulter l'ensemble des élèves pour savoir



Faits

Nom: Nina

Age: 17 ans

Centres d'intérêt :
passer du temps entre amis (elle indique aussi un vif intérêt pour la vie locale).



Lexique

Société démocratique = Le fait, pour un gouvernement, d'être élu par le peuple

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Consultation = Le fait de demander leur avis aux gens



6. SANTÉ

Les jeunes devraient pouvoir obtenir des informations et des conseils sur les conditions d'une vie saine. Il faudrait les informer des méfaits du tabac, de l'alcool et des drogues. Ces informations devraient être communiquées en toute neutralité.

Les collectivités locales et régionales devraient en effet aider les jeunes à prendre des décisions en connaissance de cause sur ces questions. Ceci devrait être fait en coopération étroite avec des jeunes et leurs organisations.

Exemple

Un des amis de Thomas est devenu toxicomane. Thomas s'est longtemps senti impuissant : que faire pour aider son ami et comment s'investir du mieux possible dans la prévention de la toxicomanie? Il a réuni des volontaires et contacté les pouvoirs locaux afin de connaître les possibilités d'aide financières et de formation dans ce domaine. Ils ont obtenu l'aide souhaitée et, leur formation commencée, ont mis sur pied une organisation pour la prévention de la consommation de drogues et la réinsertion des jeunes drogués. Thomas est heureux d'avoir eu la possibilité de s'investir dans ce combat et d'entrer en contact avec des personnes confrontées au même problème que lui.



Faits

Nom: Thomas

Age: 16 ans

Centres d'intérêt :
littérature et histoire



Lexique

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Coopération = Le fait, pour des personnes, de travailler ensemble

Toxicomane = Personne qui est dépendante à la drogue

Prévention = Le fait de prendre des mesures afin d'empêcher que quelque chose ne se produise

Réinsertion = Le fait d'aider quelqu'un à reprendre une vie normale ou à refaire sa vie après des moments ou une expérience difficiles



7. AMOUR ET SEXUALITÉ

■ Etre amoureux et vivre une relation peut être formidable. Cependant, chacun a des questions et des doutes sur l'amour, les relations et la sexualité. Les jeunes ne sont pas différents et parfois, ils ont davantage besoin d'aide parce qu'ils ont moins d'expérience dans ce domaine. Il est donc important qu'ils puissent s'informer et recevoir des conseils, notamment sur le moyen d'éviter les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles.

■ Les orientations sexuelles sont diverses: la plupart des individus sont hétérosexuels, certains sont homosexuels, d'autres bisexuels. Chacun aspire à l'amour et au bonheur, mais se heurte parfois au rejet ou à l'incompréhension d'autrui.

■ Les collectivités locales et régionales devraient aider financièrement les familles, les instances et les associations qui donnent aux jeunes les informations, les conseils et le soutien dont ils ont besoin sur l'amour, le sexe et la sexualité. Les jeunes et les organisations de jeunesse devraient participer activement à la mise en place et au fonctionnement de ces services.

Exemple

■ Sandra a dû faire face à d'énormes difficultés. Il y a un an, elle a été sexuellement abusée par un jeune homme. Pendant un temps elle n'a pas pu en parler à sa famille. Sa famille et ses amis l'ont aidée à s'en sortir mais elle a pris conscience que beaucoup de jeunes avaient subi ce type de violence. Elle souhaitait la création d'un centre de soutien pour les jeunes confrontés à des problèmes de cette nature. A cette fin, elle a pris contact avec les autorités médicales et sociales, qui ont décidé de soutenir son idée avec enthousiasme. Sandra consacre actuellement une partie de son temps disponible à recueillir les témoignages des jeunes de sa ville sur les difficultés qu'ils rencontrent. Ceci afin de s'investir, avec ses amis, à la création et au fonctionnement d'un centre pour jeunes. Sandra est contente et envisage de suivre une formation de travailleuse sociale pendant son temps libre.



Lexique

Maladies sexuellement transmissibles = Toute infection contractée par les rapports sexuels

Orientation sexuelle = Préférence sexuelle des individus

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Instance = Organisme offrant certains services

Abus sexuels = Relations sexuelles sous la contrainte, ou propositions ou contacts sexuels subis



Faits

Nom: Sandra
Age: 17 ans
Centres d'intérêts :
yoga et escalade
en montagne





8. EGALITÉ ENTRE LES JEUNES FEMMES ET LES JEUNES HOMMES

Il conviendrait qu'hommes et femmes soient traités de façon identique, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est un problème, surtout pour les jeunes filles. Hommes et femmes devraient bénéficier de l'égalité de traitement.

Les collectivités locales et régionales devraient s'assurer que les jeunes – femme ou homme – soient traités de manière égale dans toutes les activités et professions. Elles devraient assurer une formation sur ce thème et aider tout le monde – surtout les jeunes filles – à exploiter pleinement leur potentiel à l'école, à l'université, au travail et dans tous les domaines de la vie.

Exemple

Anna ne sait pas bien ce quel métier elle veut exercer et se déclare désemparée devant les choix possibles. Aucune des orientations professionnelles choisies par ses amies ne la tente, pas plus que les activités auxquelles elles s'est essayée jusqu'ici. Ses copains, au contraire, semblent avoir choisi des métiers qui l'attirent davantage. Elle est notamment intéressée par la ferronnerie d'art mais se rend compte qu'il n'est pas facile de trouver un travail dans ce domaine. Au début, elle avait le sentiment que les employeurs potentiels hésitaient à l'engager parce qu'elle était une femme. Cependant, elle a appris, suite aux consultations au centre d'information sur l'emploi, que ces employeurs recevaient des subventions des autorités locales à condition, notamment, qu'ils n'opèrent pas de discrimination fondée sur le sexe. Lorsqu'elle l'a fait remarquer à un employeur, elle a été engagée à l'essai pour six mois. Un an plus tard, elle est une employée appréciée qui aime réellement son travail. Elle constate avec satisfaction que les autorités locales de sa commune sont proactives en prenant des initiatives pour s'assurer que les jeunes femmes ne sont pas victimes de discrimination dans le monde du travail.



Faits

Nom: Anna

Age: 20

Centres d'intérêt :
exercice physique
et cuisine





9. LES JEUNES EN MILIEU RURAL

La vie à la campagne, hors des villes et centres urbains, peut être formidable, mais elle a aussi ses inconvénients. Parfois, cela signifie pour les jeunes peu ou pas de moyens de transport et donc moins d'activités. Trouver du travail sur place peut être également difficile.

Les collectivités locales et régionales devraient faire un effort particulier dans le domaine des transports, de l'emploi, du logement, etc. pour garantir aux jeunes des régions rurales une bonne qualité de vie. Les collectivités locales et régionales devraient aussi aider financièrement les associations et clubs créés par et pour les jeunes en zone rurale.

Exemple

Max vit en zone rurale. Il est resté longtemps sans emploi mais s'est vu finalement proposer une place. Tout irait pour le mieux s'il n'habitait pas si loin de son futur lieu de travail et si le système de transports publics n'était pas aussi médiocre. En fait, sa zone est si mal desservie que Max hésite à accepter l'offre. Il décide de voir ce qu'il peut faire pour changer cet état de choses, qu'il juge inacceptable. Il est d'avis que le système de transports publics doit être amélioré afin que les gens puissent se rendre à leur travail sans être obligés de déménager en ville. Il affirme d'ailleurs qu'il y va de la survie du monde rural. Il tente de convaincre les autorités responsables des transports de prendre des mesures, à la suite de quoi celles-ci décident de donner la priorité à l'amélioration de leur politique de transports. Max et les autres jeunes de sa zone pourront continuer à vivre à la campagne tout en travaillant en ville.



Faits

Nom: Max
Age: 22 ans
Centres d'intérêts :
photographie et pêche



Glossary

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Transports publics = Moyens de transport qui peuvent être empruntés par tous (exemples : train, bus)

Trajet = Le trajet qui relie son lieu de travail et son domicile



10. RESPECT DES JEUNES

Tous sont à la fois différents et égaux. Notre société est constituée de personnes de situations et d'horizons divers, en termes de coutumes, de culture, de mode de vie. Elle comprend aussi des personnes souffrant de handicaps. Nous souhaitons tous être traités de la même façon et avec respect, comme nous devrions traiter autrui.

Les collectivités locales et régionales devraient promouvoir la compréhension et le respect des droits de l'homme. Elles devraient s'assurer que tous les jeunes, quelle que soit leur origine ou situation, ont accès de manière égale à tous les services et infrastructures publics tels que les écoles, les lieux publics, les activités (culturelles) etc. Les collectivités locales et régionales devraient consulter les jeunes et les associations de jeunesse à la promotion de l'égalité et de la non-discrimination entre personnes d'origines différentes.

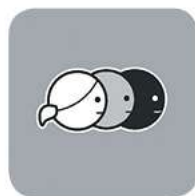


**MOUVEMENT
CONTRE
LE DISCOURS
DE HAINE**



Exemple

— Amanda figure sur la liste des élèves recherchant un logement mais personne n'accepte de lui louer un appartement dans la zone qui l'intéresse. Elle remarque que de nombreux jeunes ont déjà trouvé un logement et commence à penser que la raison de son échec tient peut-être à la couleur de sa peau ou à sa religion. Elle se sent injustement traitée et juge inacceptable le fait d'être reléguée à certains quartiers. Elle en parle ouvertement aux propriétaires et finit par se voir offrir une location. Mais elle décide néanmoins de contacter les pouvoirs locaux afin de tenter de trouver une solution dans le long terme et d'aider les autres étudiants d'origine étrangère à ne plus subir de discrimination de cet ordre. En conséquence, les pouvoirs locaux décident d'instaurer un système de contrôle afin de s'assurer que l'attribution des logements s'effectue en l'absence de toute discrimination. A la suite de l'affaire Amanda et autres, les autorités locales ont adressé un avertissement à tous les propriétaires bailleurs, les informant qu'ils s'exposent à des poursuites et à des amendes lourdes s'ils ne traitent pas tous les candidats au logement de la même manière.



Faits

Nom: Amanda
Age: 21 ans
Centres d'intérêts :
chanter dans
une chorale et écrire
des poèmes



Lexique

Egal = C'est l'idée que, bien que nous soyons tous différents, nous avons tous les mêmes droits

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Droits de l'homme = Droits fondamentaux de la personne, qui s'appuient sur le respect de la vie et de la dignité de chaque être humain

Consultation = Le fait de demander leur avis aux gens

Logement = Endroit où l'on vit ou séjourne

Discriminer = Le fait de traiter les gens différemment en raison de leur apparence, de leurs origines

Propriétaire = Propriétaire d'un local, qu'il loue

Poursuites = Lorsque quelqu'un prétend que quelqu'un d'autre a enfreint la loi et que celui-ci doit se présenter devant un tribunal pour se défendre



11. LES DROITS DES JEUNES ET LA LOI

Chaque société et chaque pays a besoin de règles et de règlements sous forme de lois que tous doivent respecter. Ces lois énoncent les droits et obligations du citoyen. Or, beaucoup de jeunes n'ont pas conscience de leurs droits et devoirs ; parfois même, ils ne savent pas vraiment ce que l'on attend d'eux, ni ce qu'ils peuvent espérer en retour.

Les collectivités locales et régionales devraient informer les jeunes de la loi partout où ils vivent, à l'école, dans les clubs de jeunes, les espaces publics, etc. pour qu'ils connaissent leurs droits et leurs devoirs. Les pouvoirs publics devraient aussi les consulter lorsqu'ils envisagent de modifier les lois en vigueur ou d'en élaborer de nouvelles.

Exemple

Il y a un peu plus d'un an, Adam a acheté un nouvel auto-radio, qui est un jour tombé en panne. Il l'a ramené au magasin et a demandé à être remboursé, mais le vendeur lui a déclaré que les pannes de ce type n'étaient pas couvertes par l'assurance car dues à une négligence de l'utilisateur. Ayant toujours pris soin de son matériel, Adam n'accepte pas ce verdict et contacte les pouvoirs locaux. Conseillé de s'adresser à un Bureau d'information du consommateur, il apprend par ce biais quels sont ses droits vis-à-vis du magasin et dans quels cas il peut ou ne peut pas faire jouer la garantie. Le Bureau d'information du consommateur pense qu'Adam est dans son droit, ce qu'Adam fait valoir ; il obtient satisfaction et acquiert un nouvel auto-radio grâce au remboursement du premier.



Faits

Nom: Adam

Age : 23 ans

Centres d'intérêts :
football et dessin



Lexique

Obligations = Quelque chose que l'on devrait faire ou que l'on est obligé de faire


Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Bureau d'information du consommateur = Bureau où l'on peut obtenir des informations sur ses droits en tant que consommateur/usager de services



12. APPRENTISSAGE INTERCULTUREL

■ Voyager ou séjourner dans un autre pays européen pendant une période plus ou moins longue peut aider les jeunes à découvrir et à expérimenter le mode de vie d'autres jeunes. Cela permet de mieux comprendre les personnes d'origine et de pays différents.

■ Les collectivités locales et régionales  devraient encourager les jeunes, les écoles, les organisations de jeunesse, les bénévoles et toute autre personne ou organisme à développer les échanges entre jeunes et groupes de jeunes de pays différents.

Exemple

■ David s'est toujours intéressé aux autres langues et cultures et rêvait de faire une partie de sa scolarité à l'étranger pour apprendre à connaître des personnes de culture et de milieu différents et améliorer ses compétences linguistiques. Il a examiné avec son école la possibilité d'étudier à l'étranger pendant un an. Grâce à son initiative, son école a conclu, avec une école d'un autre pays européen, un accord de jumelage qui a été financé par les autorités locales. David a participé activement à tous les préparatifs et vient juste de revenir après avoir fait une année d'études à l'étranger. A la suite de son initiative et du succès remporté par le jumelage, les autorités locales ont attribué des crédits supplémentaires à son établissement scolaire afin que d'autres jeunes de la localité puissent, eux aussi, partir étudier et vivre à l'étranger.



Faits

Nom: David
Age: 24 ans
Centres d'intérêts:
Jeux informatiques
et cinéma



Lexique

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national



13. DÉLINQUANCE ET VIOLENCE

La délinquance et la violence sont un vrai problème pour les jeunes. Beaucoup sont victimes d'actes de délinquance et de violence commis par une faible minorité d'entre eux. Il est impératif d'impliquer les jeunes dans la lutte contre la délinquance et la violence et de créer un climat de confiance entre les pouvoirs publics, les jeunes et la police.

Les collectivités locales et régionales devraient encadrer les jeunes qui risquent d'être entraînés dans la délinquance et la violence, et ceux qui le sont déjà. Elles devraient également soutenir la création de projets, d'associations et d'organismes spécialisés dans la prévention de la délinquance et de la violence sous toutes ses formes, dont l'exploitation sexuelle des jeunes. Les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les jeunes soient consultés sur ces questions dans le cadre de structures locales tels que les conseils de prévention de la délinquance.



Faits

Nom : Mario

Age : 18

Centres d'intérêts :

DJ amateur;

aime aussi passer du temps avec son amie et ses copains



Exemple

Mario s'est récemment fait brutaliser dans une attaque non provoquée par un gang local lorsqu'il rentrait de l'école à la maison. Il s'était longtemps fait des soucis en raison de la violence dans son quartier et avait parlé des possibilités pour l'éviter et pour lutter contre elle avec des amis. L'attaque l'a incité à organiser une semaine thématique à son école. Conjointement avec la police, des organisations de jeunesse et l'autorité régionale, il voulait obtenir les points de vue d'autres jeunes. Suite aux discussions pendant cette semaine thématique, il était clair que la violence préoccupait beaucoup de jeunes de son collège et de son quartier et qu'ils voulaient que l'on s'en occupe. Mario a estimé que c'était important que les jeunes aident à résoudre le problème eux-mêmes et qu'ils prennent l'initiative. La semaine thématique a produit la mise en place de quelques idées et propositions. Elle a également conduit à un contact régulier entre des jeunes, des organisations de jeunesse, l'autorité locale et la police dans le but de lutter contre la violence et la criminalité.



Lexique

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national



Chapitre II

Comment favoriser la participation des jeunes

FORMATION À LA PARTICIPATION DES JEUNES

Il conviendrait d'impliquer les jeunes dans les décisions et les actions qui les concernent, à l'école, dans les groupes de jeunesse et dans leur communauté. Toutefois, les adultes doivent aussi apprendre à guider les jeunes sur la voie de la participation.

Les collectivités locales et régionales devraient donc veiller à ce que les enseignants, les travailleurs de jeunesse et toute personne travaillant avec ou pour les jeunes reçoivent une formation et des lignes directrices à cet effet. Elles devraient également s'assurer que cette formation répond bien aux besoins des jeunes.

INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES

L'un des problèmes majeurs est le manque d'informations sur les activités, les opportunités et les événements qui intéressent les jeunes, y compris sur les grands thèmes de la vie des, tels que le logement, l'emploi, la sexualité, les lois, les droits, etc.

Les collectivités locales et régionales devraient financer des centres d'information pour la jeunesse, auxquels les jeunes auraient facilement accès et où ils se sentiraient à l'aise. Ces centres pourraient être hébergés dans les écoles, les bibliothèques, les associations de jeunes, etc. Ces informations devraient également être accessibles sur Internet qui ne doit être en aucun cas le seul moyen d'information, car tous les jeunes n'y ont pas accès.



LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX MÉDIAS

■ Revues, journaux, radio, télévision et Internet jouent un rôle important dans la vie des jeunes. Ils sont une source de loisirs, d'information et peuvent aider les consommateurs à se faire une opinion et à prendre des décisions.

■ Toutefois, les jeunes ont rarement la possibilité d'intervenir dans les médias. Il leur est plus difficile de collaborer avec les médias ou de créer les leurs, tels que journaux, radios locales et programmes de télévision.

■ Les collectivités locales et régionales devraient assurer la formation des jeunes afin de leur faciliter l'accès aux médias et les aider à réaliser leurs propres productions. Elles devraient aussi les aider financièrement à créer leurs propres médias.

PARTICIPATION ET PROJETS DES JEUNES

■ Les jeunes ont souvent des idées sur les moyens d'améliorer la qualité de vie ou de régler les problèmes rencontrés dans leur communauté, mais ne bénéficient pas du soutien des pouvoirs publics pour les mettre en pratique.

■ Les collectivités locales et régionales devraient fournir aux jeunes une aide logistique, financière et matérielle afin de leur permettre de mettre leurs idées et projets en pratique. Si le projet réussit, il pourra améliorer la qualité de vie de la communauté. Dans le cas contraire ou si le projet n'a pu être réalisé, les jeunes et les pouvoirs publics pourront en tirer une leçon.

PARTICIPATION DES JEUNES ET BÉNÉVOLAT

■ Aujourd'hui, les jeunes sont fortement poussés à réussir à l'école et au travail, ce qui leur laisse peu de temps libre pour les activités sociales. Il faudrait aider les jeunes qui le souhaitent à s'engager dans des activités bénévoles, non seulement pour le plaisir mais aussi pour les bienfaits qu'eux-mêmes et la communauté peuvent en retirer.

■ Les collectivités locales et régionales devraient encourager le bénévolat des jeunes en finançant les organismes bénévoles, surtout les organisations de jeunesse et les centres de bénévolat. Elles devraient lancer des campagnes de promotion et d'information sur le bénévolat et valider le bénévolat effectué par les jeunes.



PARTICIPATION ET GROUPES DE JEUNESSE

Les groupes de jeunesse créés et gérés par les jeunes eux-mêmes sont pour ces derniers le moyen idéal d'apprendre ce qu'est la participation. Au sein de ces groupes, les jeunes peuvent vraiment décider de ce qu'ils veulent faire et ils sont donc entièrement responsables de leurs propres affaires. Tous les jeunes devraient pouvoir adhérer à un groupe de jeunesse ou en créer un, s'ils le souhaitent.

Les collectivités locales et régionales devraient avoir un budget spécifique pour soutenir les associations et groupes de jeunesse, surtout s'ils sont créés et gérés par les jeunes eux-mêmes.

PARTICIPATION DES JEUNES ET COGESTION

A niveau européen et, dans certains pays, au niveau local et national, il existe un système de "cogestion", c'est-à-dire une structure permettant aux pouvoirs publics et aux jeunes représentant les associations de jeunesse de se rencontrer régulièrement. Les deux parties devraient avoir le même nombre de représentants et jouir des mêmes droits.

Les collectivités locales et régionales devraient mettre en place des structures de « cogestion » afin de permettre aux jeunes de pouvoir pleinement s'exprimer sur les décisions et actions les concernant.

PARTICIPATION DES JEUNES AUX ORGANISATIONS ET PARTIS POLITIQUES

Il faudrait encourager les jeunes à participer à tout type d'organisations et de causes. Il importe donc de leur donner le choix, l'occasion et les moyens de s'investir dans tout type d'organisations et de groupes, tels que partis politiques, organisations spécialisées, etc.

Les collectivités locales et régionales devraient aider financièrement les groupes et organisations qui accueillent volontiers et soutiennent activement les jeunes dans leurs activités et structures et ce, à tous les niveaux. Elles devraient encourager les partis politiques à promouvoir la participation des jeunes dans la vie politique.



Lexique

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Consommateur = Quelqu'un qui achète et utilise des biens et des services

Produits médias = La presse et les médias, par exemple la télévision, la radio, les journaux



Chapitre III

Structures de soutien pour la participation des jeunes

■ Afin d'encourager la participation des jeunes, il convient de mettre en place un certain nombre de structures et d'aides.

PARLEMENT DE JEUNES, CONSEILS DE JEUNES, FORUM DE JEUNES

■ Toutes les structures telles que les parlements de jeunes, les conseils de jeunes, les forums de jeunes, les conseils d'élèves, etc. peuvent se présenter sous diverses formes selon les besoins des jeunes et des pouvoirs publics concernés. Elles peuvent parvenir au même résultat, pour autant que les jeunes soient traités avec respect et sans discrimination. Ces structures doivent impérativement être flexibles et modulables en fonction des besoins et des souhaits des jeunes concernés. Toutes les structures devraient accueillir des représentants de toute origine et situation. Afin de garantir la prise en compte de l'avis des jeunes dans les décisions et actions les concernant, ces structures devraient avoir un caractère permanent et non épisodique.



AIDE AUX STRUCTURES DE PARTICIPATION DES JEUNES

■ Pour pouvoir fonctionner efficacement, ces structures ont absolument besoin de l'aide financière et matérielle des pouvoirs publics (équipements 🗑️). Cependant, il faut aussi leur apprendre à trouver l'aide et des moyens financiers auprès d'autres sources, par exemple des sociétés privées.

■ Tous les élus et les personnes travaillant au sein des collectivités locales et régionales 🗑️ devraient encourager la participation des jeunes. Cependant, les pouvoirs publics devraient nommer une personne ou un groupe de personnes (garant 🗑️) chargé d'être l'interlocuteur principal des jeunes et de les aider à devenir des chefs de file.



Lexique

Équipement = Endroits et locaux où les jeunes peuvent avoir des activités et se retrouver

Collectivités locales et régionales = Structures administratives dirigées par des personnalités élues, chargées des aspects de la vie des citoyens non pris en charge par le gouvernement national

Garant = Personne chargée d'aider et de conseiller et qui joue le rôle de relais

Service Jeunesse

Centre européen de la jeunesse de Strasbourg

30, rue Pierre de Coubertin - F - 67000 Strasbourg
Tél: + 33 (0)3 88 41 23 00, Fax: + 33 (0)3 88 41 27 77/78
courriel : youth@coe.int - www.coe.int/jeunesse

Fonds européen pour la jeunesse

(voir adresse ci-dessus)

Tél: + 33 (0)3 88 41 20 19, Fax: + 33 (0)3 90 21 49 64
courriel : eyf@coe.int

Centre européen de la jeunesse de Budapest

Zivatar utca 1-3

H - 1024 Budapest

Tél: + 36 1 438 10 60, Fax: + 36 1 212.40 76

courriel : eycb.secretariat@coe.int - www.eycb.coe.int

Partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse sur la formation européenne des animateurs de jeunesse

<http://youth-partnership-eu.coe.int>

Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tél: +33 3 88 41 21 10

Fax: +33 3 88 41 27 51

e-mail: congress.web@coe.int

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.